

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 630 18 mars 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Catherine Dubuis

630

HAUTES ŒUVRES

Coup fourré dans les fourrages

On connaît bien le moyen classique de faire échouer une initiative populaire: le contre-projet. Il y a d'autres manières de procéder, par exemple le suicide dans le dos. C'est ce qui se mijote de longue date avec l'initiative «contre les importations excessives de denrées fourragères et les fabriques d'animaux, ainsi que pour l'utilisation optimale de notre sol».

Pour comprendre comment on en est arrivé là, quelques points de repères suffisent. Même si toute l'affaire est assez compliquée, comme d'habitude en matière de politique agricole.

Or donc, le 27 octobre 1977, l'assemblée des délégués de l'Union centrale des producteurs de lait (UCPL, qui regroupe les quatorze fédérations laitières comptant elles-mêmes plus de cent mille membres) charge son comité directeur d'élaborer le texte d'une initiative populaire visant à améliorer la réglementation des denrées fourragères (réduction des importations de concentrés, attribution prioritaire aux exploitations paysannes, etc.).

Chose dite, chose faite. La collecte des signatures est interrompue après six mois. Le 23 août 1978, 166 000 signatures reconnues valables parviennent à la Chancellerie fédérale... L'effet produit par cette démonstration de force ne se fait pas attendre. Le Conseil national, qui s'était montré plus zélé pour introduire le contingentement laitier individuel que pour prendre des mesures de (ré)orientation de la production, accepte enfin une révision partielle de la loi sur l'agriculture (art. 19), également votée en juin 1979 par le Conseil des Etats.

Du coup, diverses mesures, longtemps préconisées en vain, deviennent Ordonnances, et entrent promptement en vigueur dès le 1^{er} janvier 1980: on institue rien moins que la limitation des effectifs d'animaux (bovins à l'engrais, porcs et volaille), complétée par un régime d'autorisation pour la construction d'étables.

A croire que les objectifs de l'initiative contre les fourrages importés sont largement atteints. La pression a parfaitement fonctionné, il faut la relâcher. C'est du moins ce que laisse clairement entendre l'Union suisse des paysans, qui n'a jamais caché ses vives réticences à l'égard du texte de l'UCPL.

Du côté des détenteurs de contingents de fourrages importés, c'est-à-dire dans les grands moulins et les fédérations agricoles, on croit le danger écarté. On relâche un peu les efforts d'information à l'intention des consommateurs, auxquels les prix relativement bas des aliments importés valent un système compliqué mais avantageux de calculation mélangée avec les prix indigènes — les plus élevés du monde.

Premier grain de sable dans la mécanique bien huilée du désengagement: le 19 août 1981, le Conseil fédéral publie son message sur l'initiative populaire, sans lui opposer de contre-projet, ni en bonne et due forme, ni indirectement, par la voie d'une nouvelle révision de la loi sur l'agriculture par exemple. Le tout a beau être assorti d'une recommandation de rejet à l'intention du peuple et des cantons, le «risque» d'acceptation paraît évident.

Ce «danger» se précise en automne 1981 quand le parti socialiste donne son appui à l'initiative, en parfaite conformité avec sa nouvelle politique agri-

SUITE ET FIN AU VERSO

Coup fourré dans les fourrages

cole. Dès lors, plus question de retirer l'initiative sans perdre complètement la face. Reste à la tuer, en faisant croire au suicide!

L'exécuteur de cette haute œuvre s'appelle M. Rudolf Reichling; il est président de l'UCPL et, tout comme le directeur de cette organisation (Fritz Hofmann), conseiller national UDC — mais de Zurich et non de Berne.

M. Reichling écrit certes que les conditions pour le retrait de l'initiative ne sont pas remplies (service de presse agricole du 8 mars 1982), mais lui-même a déposé, en commission parlementaire, un projet de nouvelle révision de la loi sur l'agriculture... Ce projet, qui s'en prend à nouveau à l'article 19 de la loi, doit encore faire l'objet d'un examen attentif, avec consultation d'experts, procédure de consultation et tout, et tout.

Pendant ce temps, le délai court pour l'initiative, sur laquelle les deux Chambres doivent se prononcer au plus tard en juin prochain. La votation populaire devrait suivre, par exemple au printemps 1983, quelques mois avant les élections nationales.

Ce calendrier ne convient évidemment pas à ceux que dérange l'initiative, et surtout son éventuel succès.

D'où les propositions de M. Reichling; d'où le report de l'examen de l'initiative populaire par le Conseil national (qui devait s'en occuper cette semaine); d'où l'essai de créer lors de la prochaine session une divergence entre les Chambres fédérales pour retarder la votation; d'où l'idée de ne pas organiser cette dernière avant le printemps 1984, toutes élections passées. D'où l'espoir enfin que cette votation n'aura jamais lieu, la possibilité d'une retraite honorable se présentant dans les années à venir aux yeux du comité d'initiative.

Comme il est plus facile de freiner, voire même de bloquer, que de faire avancer, toute la manœuvre risque bien de réussir. Mais ce suicide dans le dos pourrait provoquer, à l'intérieur du monde paysan, une scission profonde et durable: entre les exploitants de la base et les dirigeants de leurs organisations, entre les agriculteurs-éleveurs indépendants et les «paysans de gare», à savoir les «gros» paysans, les grands moulins et aussi les coopératives et autres sociétés agricoles qui ont depuis longtemps oublié leur idéal de mutuelles pour mener leur propre vie commerciale, évidemment plus profitable.

DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

Coupole et petit écran: filmer des mots

Les journaux ont déjà écrit tout le mal qu'on pouvait penser de la retransmission faite la semaine dernière du débat au Conseil national — en oubliant de rappeler que le mot «parlement» vient de «parler» et signifiait tout simplement «discours» dans le courant du XI^e siècle.

Dilemme: pour une retransmission intégrale et en direct, un débat d'«entrée en matière» est à la fois

le plus ennuyeux, car la majorité acceptante est rassurée, et aussi le seul possible. Pour suivre les autres discussions (de détail), les téléspectateurs devraient avoir sous les yeux tous les textes en cause: projet du Conseil fédéral, version(s) de la commission en cause, propositions d'amendement individuelles; sans ces documents, et compte tenu des difficultés de langue, l'incompréhension risque d'être totale — un peu comme celle du public des tribunes — réduit à commenter la tenue vestimentaire et l'assiduité inégale des parlementaires, lesquels «jettent des tas de papiers par terre en discutant de recyclage».

Quoi qu'on en dise, le débat retransmis, avec ses deux propositions extrémistes de renvoi (du nationaliste Oehen et du progressiste Herczog), ses sept porte-parole de groupes et ses quarante-deux intervenants à titre individuel, n'était pas trop faussé par la présence des caméras.

LES LATINS ET LES COMMISSAIRES

Ainsi, les Latins, sous-représentés dans la commission (6 sur 23) et parmi les orateurs de groupes (1 sur 7), se sont largement rattrapés à titre individuel (15 sur 42, en comptant P.-F. Barchi parmi les Latins, même s'il s'exprime très souvent en allemand).

Et puis, une dizaine de membres de la commission ont tenu à s'exprimer personnellement — ce qui est bien leur droit; à noter la présence de deux Romands parmi les cinq membres de la commission demeurés résolument silencieux: M^{me} Spreng (rad. FR) et M. Duvoisin (soc. VD).

LA COHORTE DES DISCRETS

Ces deux personnalités font d'ailleurs partie de la cohorte des députés discrets, dont la «TLM» signalait que même la TV ne les avaient pas poussés à la tribune. Cette cohorte comprend notamment plusieurs radicaux romands (M^{me} Girard, MM. Delamuraz, Dupont, Kohler, membre du bureau, et Martin) qui n'interviennent guère qu'à titre de rapporteurs. D'autres silences n'ont pas davantage surpris, tels ceux de Claude Massy, vigneron-député (lib. VD) et de Gabriel Roy, Jurassien «hors-parti» (PICS dans son canton) et immensément isolé. Une voix s'est contre toute attente fait entendre, en avant-dernière minute du débat-fleuve télévisé: celle de Pierre Teuscher (UDC/VD), qu'on n'avait pas entendu entre juin 1980 et janvier 1982; c'était toujours davantage que son collègue Gehler (UDC/BE), benjamin du Conseil national, qui a jugé bon de prendre en tout et pour tout une fois la parole depuis le début de la législature.

Au total donc, un débat plus représentatif qu'on a voulu le dire: on a entendu en nombre les défenseurs de l'agriculture (y compris le célèbre Nef), les Latins ont volontiers causé (et notamment les recordmen de la prise de parole Massimo Pini, radical, et Dario Robbiani, socialiste), les hors-groupe y sont allés de leur mot (sauf, donc, Roy et le Genevois Soldini, relayé par les xénophobes Oehen et Fritz Meier).

Les téléspectateurs ont pu constater que la Chambre du peuple savait consacrer du temps: à ces débats d'entrée en matière que le Conseil des Etats a su s'épargner. Ils ont vu aussi que le Conseil national manquait de véritables debaters, sachant intervenir sans préparation, en réponse à un collègue, pour une de ces empoignades dont les assemblées étrangères sont coutumières; d'où l'ennui qui suinte des débats parlementaires suisses, à peine troublés par les interventions plus enlevées des Blocher (indépassable dans le style patron lourd et dur), Bonnard (toujours prêt à sauver l'ordre social et la liberté individuelle), Eisenring (ennemi juré de l'interventionnisme étatique, particulièrement en matière agricole), Otto Fischer (à 77 ans, toujours apte à bondir à la tribune pour une diatribe anti-étatique), Helmut Hubacher (orateur de la force tranquille, efficace, dans les situations difficiles), Franz Jaeger (indépendant saint-gallois plein de feu et d'idées), Edgar Oehler (jeune loup de la «démocratie-chrétienne» sauvage), Liliane Uchtenhagen (la seule femme parlementaire qui ose monter au front en cas d'urgence).

FAIRE UN TRI

Mis à part les morceaux de bravoure que les précités savent offrir, il faut admettre qu'il y a de nombreux moments d'intérêt plus général dans les débats parlementaires. Les électeurs devraient pouvoir y assister, et voir comment se comportent les députés. La télévision pourrait en rendre compte de manière sélective et en différé, mais au plus tard avant la séance du lendemain. Les débats sont de

toute manière filmés pour le circuit intérieur; il n'y aurait qu'à choisir les moments et les images.

A défaut, la radio pourrait informer plus complètement les citoyens intéressés — il doit bien en avoir. Là aussi, l'enregistrement se fait déjà en continu, avec diffusion dans tous les recoins du Palais fédéral; il n'y aurait qu'à couper dans la bande... et à trouver une place sur l'un des trois programmes. Ce serait bien le plus difficile.

ANNIVERSAIRE

J'achète cent fois mieux

«Créer une nouvelle revue, alors qu'il en existe déjà tant, est une entreprise hardie qui ne va pas sans nous donner quelques soucis et quelques appréhensions (...).» Janvier 1966, amorce du premier éditorial du premier numéro de «J'achète mieux». Les pionnières de la Fédération romande des consommatrices marchaient sur des œufs, se lançant dans le grand bain de la presse. Et qu'en termes choisis ces choses-là étaient dites... quelques soucis et appréhensions: tirage de lancement, 2000 exemplaires, de 600 à 3800 membres dans la même année; seize ans après, 50 000 exemplaires et 47 600 membres; et déjà la fête du centième numéro. Une explosion qui n'a certainement pas son pareil sous nos latitudes helvétiques et tempérées.

On n'en finirait du reste pas de citer les combats, les succès, les dénonciations publiques et surtout ces milliers de petites choses précieuses et concrètes, au ras du quotidien, mises au point, éclaircies, décortiquées, pour le plus grand bénéfice des consommatrices (teurs) à tous les âges du conditionnement.

Bref, on se reportera au numéro du jubilé de

«J'achète mieux» qui vient de paraître¹ pour se souvenir de seize ans d'achats piégés, de publicités abusives et aussi d'une lente marche vers l'âge adulte de la consommation (seize ans!).

OUVERTURE PLANÉTAIRE

Jalons pour la transparence économique, jalons pour la mise en balance de la qualité et du prix, jalons pour l'écologie (premiers cris d'alarme contre les phosphates), on sait de quel poids pèse aujourd'hui le mouvement des consommatrices dans les secteurs multiples de son champ d'activité.

En prime, le numéro 100 de «J'achète mieux» donne un coup de projecteur sur un terrain qui reste encore largement à défricher, accent planétaire relativement nouveau mais certainement un des défis fondamentaux de la décennie, qui pourrait modifier de fond en comble les règles du jeu la consommation. Voyez à la page 19, le petit texte intitulé «Profiter de leur misère?». Tout un programme: «Nous sommes en effet habitués à considérer que tout nous est dû et que toutes les baisses de prix sont bonnes à saisir. Il faut essayer de voir, un peu plus loin, les conséquences pour les autres des rabais qu'on fait miroiter sous nos yeux. Devons-nous profiter des prix dérisoires de nombreux produits du tiers monde obtenus grâce à l'exploitation des plus faibles ou tenter chaque fois que c'est possible de corriger cette situation?»

Acheter encore mieux, ce n'est jamais trop demander.

¹ Adresse utile: FRC, Stand 3, 1204 Genève. Numéro spécial 100. Et en couverture, pour souligner l'anniversaire, une pile impressionnante de numéros jusqu'à la première centaine saluée par une bougie. Bel effet, mais en trompe-l'œil (publicitaire): la pile compte quelque 160 numéros. Les consommatrices (teurs), bien éduqué(e)s, auront rectifié d'elles (eux)-mêmes!

Le coup du licenciement

Licenciements, chômage partiel. Chaque semaine ou presque, l'information tombe: 900 emplois chez Sandoz, suppression d'un département de production aux Charmilles, 1000 postes de travail chez Saurer, 10% du personnel administratif de la centrale Migros à Zurich; et régulièrement, la saignée dans le secteur horloger.

Le chômage en Suisse n'atteint pas, et de loin, les proportions catastrophiques que connaissent bon nombre de pays industriels. Rappelons tout de même que le tableau serait bien différent si notre pays n'avait pas eu la possibilité de renvoyer chez eux des milliers de travailleurs étrangers.

Le bilan global du chômage qui demeure encore

aujourd'hui rassurant ne doit pas masquer la réalité des souffrances individuelles: l'épreuve est douloureuse pour celui ou celle qui est touché — surtout pour les travailleurs de plus de quarante ans, surtout pour les femmes. Il ne manque donc pas de raisons de s'interroger sur la «fatalité» du phénomène, avant qu'il ne prenne des dimensions où seules restent la résignation ou la colère — deux attitudes qui ne contribuent guère à maintenir ou à créer des emplois, pas plus d'ailleurs que les protestations rituelles de la gauche politique ou syndicale.

LA RÉALITÉ

Inutile de rêver à un monde stable, figé dans la prospérité, où les entreprises seraient assurées de trouver en permanence des débouchés sûrs pour des produits immuables. On peut le regretter, mais le monde actuel est tout le contraire de ce rêve. Et c'est probablement cette liberté qu'elles prennent

Un exemple qui montrera la nécessité de regarder de près les mesures de rationalisation proposées par les firmes spécialisées. Sandoz doit supprimer 900 postes de travail. C'est la firme Mac Kinsey qui l'affirme. Dans un cas, pour situer sans ambiguïté les véritables enjeux, les mesures d'économie se traduisent par le tour de passe-passe suivant. Un employé, plus de vingt-cinq ans de «bons et loyaux services», est licencié. Des collègues, plus récemment engagés, gardent leur emploi. Comment contester les choix effectués en haut lieu? Mais l'employé est qualifié et le travail correspondant à ses spécialisations ne manquera pas. Sandoz propose donc de lui fournir du travail, au gré des besoins et payé à la pièce. Résultat: salaire réduit de moitié, plus de prestations sociales, pour un travail équivalent. Rationalisation.

MÉPRIS

La grande solitude des chômeurs

Pas encore assez de chômeurs dans notre pays pour que leurs revendications soient vraiment écoutées et surtout que le climat général change à leur égard: voir la façon dont les conseillers aux Etats viennent de leur serrer la vis, examinant la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Les indemnités seront dégressives (réduction de 10% après 85 et 170 jours de chômage), pour leur apprendre à vivre et à ne pas fainéanter dans leur recherche d'un nouvel emploi; et on attendra une semaine avant d'envisager une indemnité lors d'une incapacité passagère de travail en cas de maladie, d'accident ou de maternité... Des brouilles? Non, juste le reflet d'une incompréhension totale, teintée de mépris.

Et pourtant, selon l'Ofiamt, à fin janvier 1982, 11 725 personnes timbraient dans les offices ad hoc (soit près de 3000 de plus qu'une année auparavant); plus de 22 000 personnes étaient au chômage partiel (3555 en janvier 1981...), réparties dans 669 entreprises.

Depuis le début de l'année, licenciements et réductions drastiques des horaires de travail se multiplient. «SonntagsBlick» publiait la semaine passée les listes suivantes, ne prenant en compte, pour les licenciements, que les décisions concernant plus de 100 travailleurs, et pour le chômage partiel, que les décisions touchant plus de 500 personnes à la fois:

1. Licenciements:

Saurer, Arbon	1000
Turotex, Lichtensteig	400
Alusuisse, Zurich	400

Bulova, Bienne	400
Textilmaschinenfabrik, Rüti	300
Ebauches, Neuchâtel	300
Charmilles, Genève	300
Baumgartner Frères, Granges	200
Thermopal, Leibstadt	170
Oris Watch, Hölstein	140
Rochat Frères, Vallée de Joux	140
Videlec, Lenzburg	140
Migros, Zurich	130
Hispano-Oerlikon, Genève	130
Hausammann & Moos, Weisslingen	120

2. Chômage partiel:

Hermes-Precisa, Yverdon	1500
Charmilles, Genève	1500
AGIE, Losone	1150
Schlatter, Schlieren	600
Selve, Thun	500

parfois avec le principe de réalité qui explique les difficultés que rencontrent certaines entreprises. Difficultés des entreprises: soyons plus précis! Difficultés qui touchent avant tout les salariés. Il est en effet frappant de constater à quel point les mesures d'économies prises par les entreprises visent en priorité l'emploi. Le chiffre d'affaires stagne-t-il, le bénéfice ne progresse-t-il plus au même rythme qu'auparavant, c'est d'abord le coût du travail qui est mis en question, avant le produit, le marketing ou l'organisation de la production. Saurer vient de donner un triste exemple de cette propension à faire payer les salariés en première ligne: une direction bornée refuse pendant plusieurs années de passer avec un concurrent les accords nécessaires à la survie de l'entreprise (spécialisation, rationalisation) et «doit» brutalement licencier une partie importante de son personnel.

PARTICIPATION INÉLUCTABLE

On notera, dans cette perspective, le rôle croissant des firmes-conseils appelées au chevet des entreprises en difficultés et qui légitiment «scientifiquement» assainissement, restructuration et dégraissage — lisez, sur le terrain, licenciements et blocage des effectifs.

L'exercice, lorsqu'il implique une mise au chômage, apparaît d'autant plus inacceptable dans le cas d'entreprises saines: Sandoz, bénéfice en hausse de 16,8% au moment de l'annonce des licenciements (voir encadré), Migros, entre autres. Le vent des «économies» atteint maintenant le secteur privé. Fin de la croissance euphorique des années soixante. Sur le principe, rien que de très normal: les conditions économiques plus difficiles, la concurrence plus rude, imposent une gestion plus serrée des moyens de production.

Cette situation nouvelle va-t-elle modifier les revendications syndicales? A l'évidence, le maintien de l'emploi impose aux organisations de travailleurs de s'intéresser davantage aux mécanismes

économiques et de revendiquer un droit de regard sur l'analyse de la gestion des entreprises. Bref, la revendication doit s'exercer avant que ne se développent des situations irrémédiables. Dans cette optique, une véritable participation est une condition indispensable de l'action syndicale.

AU CHEVET DE L'HORLOGERIE

Circonstances symboliques? C'est devant l'assemblée des directeurs des établissements hospitaliers romands que le directeur de la Fédération horlogère, M. René Retornaz dressait, à la fin de la semaine dernière, son dernier bilan de l'avenir de l'industrie horlogère.

Une phrase de son exposé retenue par l'Agence télégraphique suisse: «Pour les décennies à venir, les chances de l'industrie horlogère suisse demeurent bonnes; toutefois, il ne faut pas dissimuler que dans le bas de gamme, la division internationale du travail jouera davantage au profit des pays en développement que de la Suisse.» Lisez, même pas entre les lignes: l'industrie horlogère garde ses chances, mais les travailleurs de l'horlogerie, eux...

Discours «optimiste» tenu à l'endroit des bailleurs de fonds bancaires qui renâclent à s'engager encore davantage sans connaître vraiment l'état des affaires, échaudés par le bluff lourd de millions de la Ssih.

Si l'épreuve de force finale peut être évitée, l'industrie horlogère ne coupera pas à de nouveaux «dégraissages», comme l'a confié le même Retornaz au journaliste M. Ungerer de la «Schweizerische Handelszeitung» (N° 10). Et devinez qui est au travail, décortiquant les postes de travail et triant entre le nécessaire et l'indispensable, l'inévitable firme-conseil, la maison Hayek pour l'occasion, dont les conclusions sont très attendues par les banquiers. Paroles de spécialistes...

PAS JUSQUE-LÀ

Libertés concedées

M. Claude Bonnard, conseiller national vaudois et libéral, a présenté un exposé à l'occasion de l'une des «journées de formation» organisées par la section Bienne/Jura de Libertas Suisse. Sujet classique: Libertés individuelles et ordre public. Exposé publié par Libertas dans la revue «Impact» (mars 1982).

Citation.

«Lorsque certains parlementaires fédéraux condamnent le budget militaire comme gravement excessif, semant le doute dans l'esprit de leurs auditeurs à la radio ou à la TV, j'enrage et je les combats autant que je peux. Je me félicite que des associations comme la vôtre fassent de même. Je ne voudrais pas en revanche aller jusqu'à les interdire de parole ou à supprimer les partis politiques qu'ils représentent.»

On appréciera l'emploi du «je» et la noblesse de la condescendance. Les libertés fondamentales sont-elles constitutionnelles ou octroyées?

A mettre en rapport avec les slogans électoraux du parti de M. Claude Bonnard.

MERCI

Noir la nuit

Merci aux lecteurs et lectrices de DP qui m'ont fait parvenir les renseignements qu'ils possédaient à propos de J.-Ph. Loys de Chéseaux. Chouette. Et une rectification: un membre du comité de l'«Encyclopédie du Pays de Vaud» me signale que ladite encyclopédie lui consacre quelques lignes, page 64 du tome 7.

Cela dit, il semble bien que l'on ne sache toujours pas pourquoi — sinon par combinaison d'hypothèses sans doute à jamais invérifiables — il fait noir la nuit.

Nous sommes peu de chose.

Gil Stauffer

Le deuxième pilier dix ans après

Le renvoi récent au Conseil des Etats du projet de loi sur la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) impose de diriger à nouveau les projecteurs sur ce serpent de mer législatif. Il est alors bon de brosser le décor actuel, de rappeler brièvement l'évolution de la situation depuis bientôt dix ans et... d'esquisser les perspectives d'avenir.

Tout d'abord l'actualité de ce fameux deuxième pilier. Elle roule sur trois niveaux, parlementaire, technique et politique — dans l'ordre qu'on voudra. Partout, pas après pas, escarmouches après escarmouches, combats d'arrière-garde après combats d'arrière-garde, on se prépare, bon gré mal gré, au feu d'artifice final, celui qui précédera la mise en vigueur de la loi...

Sur le plan parlementaire: la volonté du Conseil national de ne pas céder au Conseil des Etats sur les prestations minimales pendant la période transitoire, pour la génération d'entrée, montre son désir de ne pas gommer du projet de loi le dernier signe de solidarité qui y figure. Bien qu'on ne puisse s'empêcher de penser que, pour certains, il s'agit là d'un petit élément de la manœuvre de longue haleine actuellement en cours et qui n'a qu'un seul but: perdre le plus de temps possible avant l'entrée en vigueur de la loi.

Sur le plan technique, une épée de Damoclès, la création, il y a quelques semaines, d'un comité d'opposition à la loi issu du milieu des assureurs: ce comité menace de lancer un référendum si la loi devait être mise en vigueur avant la publication de l'ordonnance d'exécution. Autre manœuvre tendant à différer l'entrée en vigueur de la loi? Certainement! Bien que certaines hypothèses pèsent déjà sur l'application de la loi lorsqu'on sait que plus de vingt articles contiennent des formules du

genre «Le Conseil fédéral proposera, définit, fixe, règle, etc.»...

Sur le plan politique enfin: l'attitude des organisations professionnelles a bien changé ces derniers mois, on sent en particulier une lassitude gagner les rangs des salariés. Pour preuve, la prise de position de Fritz Leuthy, secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS). «Le second pilier n'est plus une solution d'entente... Les promesses faites par tous les milieux ont été violées... Cette mini-prévoyance ne sera pas conforme à l'article constitutionnel.» Rien de vraiment fondamental dans ces trois touches grises. Simplement, quelques illustrations de la morosité ambiante. Alors rappelons comment on en est arrivé là.

En décembre 1969, le Parti suisse du Travail dépose une initiative populaire pour une véritable retraite populaire. Il s'agit d'élargir les bases de l'AVS fédérale. Dans les mois qui suivent, deux autres initiatives demandant une prévoyance professionnelle obligatoire prennent la suite du texte communiste. Parallèlement, une commission fédérale d'experts est au travail pour fournir un rapport au Conseil fédéral sur le même sujet. Elle dépose ce rapport en juillet 1970. Le Conseil fédéral le transmet à l'Assemblée fédérale le 2 septembre 1970.

Les autorités fédérales (Conseil fédéral, Parlement, administration) vont se mobiliser en 1972 puisqu'il faut, cette année-là, débattre d'une part de l'article constitutionnel sur la prévoyance sociale (3 piliers) et, d'autre part, de la 8^e révision de l'AVS (avec entrée en vigueur en 1973). Si les deux problèmes sont nettement séparés en théorie, en réalité, on va remarquer dans les esprits une fâcheuse confusion entre les deux, l'impression qu'il s'agit d'un même combat pour faire capoter l'initiative du Parti du Travail (cf. DP 202, 203 et 204).

A la veille du vote (historique) du 3 décembre 1972 — alternative: trois piliers ou retraite populaire — outre les deux textes constitutionnels soumis au suffrage, on a entre les mains un texte «rapport et

principes en vue d'une loi fédérale», proposé par la Commission fédérale AVS/AI pour éclairer les électeurs sur les intentions de Berne en matière de prévoyance professionnelle (application du 2^e pilier).

L'OPTIMISME DE TSCHUDI

Le 3 décembre 1972, l'article 34 quater de la Constitution fédérale est adopté à une écrasante majorité (le socialiste Hans-Peter Tschudi est conseiller fédéral; optimiste, il pense que la loi pourrait entrer en vigueur en 1975).

Les quatre principes essentiels en vue de la prévoyance professionnelle étaient les suivants. On vous les rappelle avec quelques détails pour la clarté du débat:

— *La primauté des prestations.* On part des rentes prévues pour calculer les cotisations nécessaires. Les rentes devaient atteindre 40% des salaires déterminants pour atteindre avec les prestations de l'AVS au moins 60% du dernier revenu brut (pour un célibataire).

— *Les prestations pour la génération d'entrée.* Les personnes faisant partie de la génération d'entrée et ayant cotisé durant dix à vingt ans devaient obtenir des prestations d'assurance complètes. C'était le principe de solidarité.

— *L'adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires.* Dans son «message» sur le nouvel article constitutionnel du 10 novembre 1971, le Conseil fédéral soulignait que l'adaptation automatique des rentes à l'évolution des salaires découlait du fait que les rentes de l'AVS conjointement avec celles de la prévoyance professionnelle devaient permettre le maintien du niveau de vie antérieur.

— *Le libre passage* qui permet de sauver les droits des assurés lors d'un changement d'employeur et de caisse de pension. L'application de ce principe n'est pas une mince affaire si on songe qu'en 1972 le nombre des caisses de prévoyance était déjà supérieur à 17 000 et qu'il a encore augmenté depuis.

A SUIVRE

Journal d'une dépression

Ceylan, 1954; Nicolas Bouvier est seul, malade, fauché. Près de trente ans plus tard, il se souvient de cette année terrible, et ça donne un livre magnifique¹. Livre ciselé comme un bijou, étrange comme une amulette, précis comme la formule d'un exorciste. Le néant, c'est l'informe; pour le conjurer, il faut lui donner forme, dit l'auteur. Cette forme naît de l'indicible alchimie des souvenirs, humour et désespoir mêlés.

Les acteurs de cette comédie tragique sont multiples; cela va des maléfiques aux insectes fascinants, en passant par quelques havres: Circé la Magicienne, épicière de son état, énorme déité protectrice qui trône derrière ses sacs à l'odeur surprenante; le Père Alvaro, Jésuite revenant, mince forme lévitante et tutélaire; le dispensaire, où Nicolas l'errant, le mal aimé, le mal fichu, rencontre la fraternité et l'admiration encombrantes de ses compagnons de misère.

L'épique, dans ce livre, est minuscule; mais le regard halluciné de Nicolas Bouvier lui donne ses vraies proportions: voici le combat sans merci des termites en rut et des fourmis qui les guettent et les dévorent en plein accouplement. Voici le poisson-scorpion qui déploie ses nageoires envenimées et superbes, tel un guerrier d'Homère brandissant son bouclier. Voici encore l'errance, épopée dérisoire et pourtant nourrie des plus énormes désirs humains, de deux personnages en quête d'une «maison» accueillante, mirage tôt évanoui dans la nuit maléfique.

Journal d'une dépression magnifique, serait-on tenté de dire. Mais on ne joue pas avec ces choses-là. Nicolas Bouvier ne joue pas, il crée. Si vous voulez savoir comment un homme enlisé dans la solitude et la maladie, frôlé par la folie, transforme cette boue en or, lisez ce livre.

Catherine Dubuis

¹ *Le Poisson-scorpion*, B. Galland/Gallimard, Vevey/Paris, 1981.

Les Soviétiques sont, si l'on veut, pires que les nazis, mais ils sont différents. Plongeon dans le cynisme: Hitler avait une grande «vertu», c'était un homme parfaitement désintéressé, inaccessible à «l'intérêt bien entendu»; en un sens, fort *idéaliste*, si l'on entend par là que pour lui, l'idéologie l'emportait sur toute considération raisonnable.

Les Soviétiques tout au contraire. Il paraît évident qu'ils se moquent de la «révolution mondiale» comme de leur première culotte, mais poursuivent très raisonnablement une politique d'expansion impérialiste qui est celle de la «Russie éternelle». Hitler était un «fou»; les dirigeants russes calculent au plus près et ne prennent presque aucun risque — n'agissant qu'à coup sûr, ou alors quand ils sont ou se croient être le dos au mur. C'est ainsi qu'ils interviennent en Afghanistan, où d'une part la gabegie régnait depuis longtemps et parce que d'autre part ils avaient l'espoir raisonnable et qui s'est vérifié qu'on les laisserait faire. C'est ainsi qu'ils font pression sur la Pologne, qui se trouve dans une situation d'instabilité endémique, due entre autres à un état de misère endémique.

Ainsi donc, la première préparation à la guerre est dans la lutte contre la misère et contre les trop grandes inégalités sociales. Ce qui menace la paix et ce qui nous menace, ce sont les deux millions de chômeurs français, les trois millions de chômeurs britanniques, les 5, 6 ou 8 millions de chômeurs américains; ce sont les maîtres secondaires italiens, dont le salaire culmine à 925 000 livres par mois, c'est-à-dire 1500 francs suisses au plus. («Espresso» du 24.1.82.)

*

A propos: Irez-vous à la conférence donnée par Arno Stern (le 26 mars, à 20 h. 30, à la salle de l'école des Eaux-Vives, à Genève), spécialiste de l'éducation créatrice (par la peinture)? C'est aussi une manière de vouloir et de préparer la paix!

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Militaires recyclables

... Ou bien le *Si vis pacem, para bellum* est une sinistre plaisanterie! (voir DP 629).

Tout au moins, il méconnaît gravement deux aspects de la question:

— Il n'est pas certain qu'à préparer la guerre, on continue de vouloir la paix. Il n'est pas certain que des hommes dont on a fait des «troupes de choc» soient sans autre reconvertibles en citoyens paisibles. Il est encore moins certain que leurs chefs se plient facilement au jeu démocratique.

Parlant de l'Iliade et de l'Odyssée, André Bonnard se plaisait à imaginer les héros de ces deux épopées transportés au XX^e siècle: d'un côté Ulysse, qui tout aussitôt devenait diplomate, financier, homme d'affaires, chargé de la publicité d'une multinationale, etc.! De l'autre, Achille, qui à la rigueur aurait pu devenir colonel de blindés... Admettons toutefois que ce premier aspect ne concerne pas la Suisse.

— Il en est un second: *para bellum* met l'accent sur les moyens *militaires*. Or, au vu de «l'épouvantable tableau» dressé par Joseph de Maistre (DP 629), on peut penser que ces moyens ne sont pas l'essentiel, même dans la perspective de la guerre. A cet égard, le parallèle que l'on a coutume de faire entre les années 38-39 et les années 80 est fallacieux.

Cycloïdes bancaires

Les grandes banques suisses sortent leurs résultats 1981. Ils sont excellents. Au fond, tant mieux. Une branche sûre de la prospérité helvétique. Certes, pas également répartie. Plutôt tant mieux pour eux que tant mieux pour nous.

Plus exactement.

Le cash-flow des bilans (gain net + amortissements et réserves) représente pour l'UBS 610 millions, pour la SBS 561 millions et pour le Crédit Suisse 469 millions.

Chez les deux premières, il est en augmentation de 20%. Probablement davantage, car des amortissements non négligeables, selon les bonnes traditions comptables des banques, figurent dans les frais généraux.

A elles trois, ces banques totalisent un bénéfice de 1640 millions. Compte tenu de ce qui est dit plus haut, le bénéfice réel dépasse les deux milliards.

Le personnel occupé est respectivement de 16 514 personnes, 13 953 et 12 320, soit au total 42 787 personnes. Chaque employé, de l'huissier au PDG dégage, tous frais généraux payés à l'exception bien sûr du service du dividende, Fr. 38 000.—. On

peut affirmer qu'il rapporte autant que son salaire. Rentabilité (plus-value): 100%.

Question: connaissez-vous un secteur industriel où on atteint des chiffres pareils, qui ne sont pas exceptionnels du reste (année extraordinaire, phénomènes monétaires uniques), mais des moyennes. Il y a donc, de fait, au sein de l'économie nationale (ne parlons pas de l'économie internationale) une fantastique distorsion. S'imagine-t-on, même si c'est tant mieux, qu'elle ne posera jamais de problèmes?

Le système bancaire a atteint d'ailleurs son régime d'auto-alimentation.

Démonstration et calcul simpliste.

Admettons que les réserves réelles, une fois le dividende distribué, atteignent 200 millions d'augmentation en moyenne. Chiffres exacts pour 1981: pour l'UBS, 228 millions (en augmentation de 32%, vous avez bien lu 32%), pour la SBS 239 millions (en augmentation de 32%, vous avez bien lu 32%), Crédit Suisse 193 millions (+ 21%), soit au total 660 millions. Ces réserves ne vont pas dormir, elles dégageront au minimum un 10%, soit quelque 60 millions...

D'où la règle: les réserves accumulées en dix ou douze ans doivent, à elles seules, dégager le bénéfice net d'une année.

A partir de là, donner l'équation de la cycloïde.

MANIPULATION

Mazout à la baisse

On se souvient des déclarations du président de la direction de la Banque Nationale Suisse qui, au temps de la forte hausse du prix du mazout, demandait que cette position soit sortie du calcul de l'indice des prix. Il voyait là un facteur artificiel d'inflation, comme si les ménages ne payaient pas leur chauffage ou les industriels et artisans, leur énergie.

Aujourd'hui, le mazout est à la baisse, ce qui contribuera à calmer l'inflation. Plus personne ne

réclame la sortie de l'indice général de la position mazout.

Démonstration «a contrario» de la vanité de toute proposition de maquillage de l'indice.

MOINS D'ÉTAT

Tout à la commune

Il y a un peu moins de cent ans, la Société de Banque Suisse (SBS) absorbait une banque lausannoise, la Banque d'escompte et de dépôts. Dans le portefeuille de cette société: les installations hôtelières et balnéaires de Loèche-les-Bains. Peu avant Noël dernier, la majorité de ces actions était

acquise par la commune bourgeoise de Loèche-les-Bains.

Comme dans les pays anciennement colonisés, l'Etat, ici à son niveau de base, reprenait donc ce que le colonisateur avait édifié: avec un mauvais esprit de schématisme, c'est la première leçon qu'on peut tirer de ce retour à l'expéditeur.

Mais subsiste une petite interrogation: pourquoi municipaliser, donc étatiser sous une certaine forme, des entreprises à une époque où le slogan «moins d'Etat, plus de liberté» a un tel impact électoral? N'y aurait-il personne pour courir les risques ou préfère-t-on l'achat par une collectivité publique, critiquable ultérieurement pour le mauvais usage qu'elle fait des deniers publics?

L'Union de Banques Suisses (UBS) cherche aussi à se défaire d'un complexe hôtelier à Vals (Grisons). Elle aussi espère que la commune bourgeoise de la localité se portera volontaire pour l'achat.

KAISERAUGST

Quinze au front

Le «cas» Kaiseraugst devrait venir devant les Chambres fédérales à partir de la session de décembre de cette année, et devant le Conseil des Etats pour commencer, c'est ce que révèle la «Basler Zeitung» du week-end dernier («message» du Conseil fédéral attendu pour la fin du mois).

Et voici que l'on connaît déjà le nom des commissaires qui défricheront le travail pour leurs Chambres respectives. Quinze personnalités soigneusement dosées pour les Etats, sous la présidence du PDC de Saint-Gall Schönenberger; elles ouvriront donc les feux.

Dans le détail. Cinq démocrates-chrétiens: Binder (AG), Egli (LU), Guntern (VS), Kündig (ZG), Stefanini (TI); quatre radicaux: Baumberger (AR), Generali (TI), Hefti (GL), Letsch (AG); trois socialistes: Belser (BL), Bühner (SH), Miville (BS); une libérale: Bauer (GE) et un SVP, Stucki (ZH). Soit une majorité nette de pro-nucléaires, mais en revanche des intérêts cantonaux tout à fait divergents en présence.